



RAPPORT DE SURETE

Version Publique

Edition DEM

VOLUME	1
CHAPITRE	6
SECTION	
PAGE	1/2

Fessenheim

INB n°75

SOMMAIRE

I.6 ETAT FINAL À ATTEINDRE	2
--------------------------------------	---

I.6 ETAT FINAL À ATTEINDRE

A ce jour, la prévision d'utilisation du site au-delà de 2040 n'est pas connue. Cependant le site restera la propriété d'EDF, en vue d'être réutilisé pour un usage industriel. Un dossier de demande de déclassement final de l'INB 75 sera soumis.

Conformément à l'Article R. 593-73 du décret 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire, ce dossier de demande de déclassement intégrera notamment :

- La présentation de l'usage futur du site ;
- Une analyse de l'état des sols et une description des éventuelles constructions de l'installation qui subsistent et de leur état au regard des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 ;
- Le cas échéant, les servitudes d'utilité publique prévues à l'article L. 593-5 que l'exploitant propose d'instituer autour du site après son démantèlement ainsi que les modifications qu'il propose d'apporter aux servitudes déjà instituées.

L'état final visé à l'issue du démantèlement est un site non nucléaire, où tous les bâtiments de l'INB auront été démolis jusqu'au niveau moins un mètre par rapport au niveau du terrain naturel. Les cavités restantes sous le niveau du sol sont comblées avec un remblai approprié ; les gravats issus de la démolition sont utilisés dans la mesure du possible comme remblai après avoir été concassés. La plateforme est nivelée au niveau du terrain naturel.

Dans l'état final :

- Il n'y a plus aucun déchet radioactif ni de zone à déchets radioactifs ;
- Les structures de Génie-Civil des ouvrages qui restent en sous-sol auront fait l'objet de la méthodologie d'assainissement présentée dans la **Pièce 3** et pourront donc être déclassées afin d'être considérées comme conventionnelles ;
- Les opérations de gestion des sols auront été menées sur l'ensemble des zones concernées, selon la méthodologie présentée dans la **Pièce 3**.